

- ↳ Arriver 10 minutes avant le début de la séance.
- ↳ Pour le bon fonctionnement des entraînements il est important dans la mesure du possible d'assister à tous les entraînements, une absence entraînant la pénalisation du groupe et entravant la progression de votre enfant.
- ↳ Les chaussures de sport utilisées lors des entraînements doivent être propres et ne pas servir à l'extérieur, il s'agit de respecter l'état du sol de la salle.
- ↳ Chaque adhérent est responsable de son matériel (personnel ou prêté par le club).
- ↳ Aucun matériel du club ne peut sortir de la salle sans l'autorisation du maître d'armes ou d'un membre du bureau et d'une caution. Une fiche de sortie et de retour sera remplie et signée par l'adhérent et un membre du bureau.
- ↳ La cotisation reste dans tous les cas acquise au club, en cas d'abandon ou d'absence au cours de la saison.
- ↳ L'accompagnement des tireurs en compétition ainsi que le droit d'engagement est à la charge des parents.
- ↳ Les réparations du matériel qu'il soit personnel ou loué par le club seront facturées aux tireurs. Le matériel réparé ne sera restitué qu'après le règlement de la réparation. En cas de casse de lame d'arme louée, il sera dû 37 € par lame.
- ↳ Le matériel prêté ou loué par le club fera l'objet d'un dépôt de chèque de caution (caution de la valeur du matériel sera demandé lors des inscriptions, ce chèque sera restitué uniquement si les vêtements de prêt sont rendus lavés et en bon état). Cette caution sera encaissée en cas de non restitution du matériel à la fin de la saison.
- ↳ Entretien de la tenue :
  - la veste, le pantalon et la sous cuirasse sont lavables en machine à une température maximum de 30 degrés avec du linge blanc uniquement, il est strictement interdit de les passer au sécher linge. Ne pas utiliser de javel. Ne pas repasser.
  - Ne pas laver la veste électrique.